



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 21 septembre 2018 à 9h15
A l'usine d'eau potable Interdépartementale de Vilaine Atlantique**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 21 septembre 2018 à 9h15** à l'usine d'eau potable à Férel, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège EPCI :

Madame Laurence BESSERVE, Rennes Métropole
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté
Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de Communes de la Région de Blain
Monsieur Guy DROUGARD, De l'Oust à Brocéliande Communauté
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes Métropole
Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes Métropole
Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
Monsieur André LEMAITRE, Châteaubriant Derval Communauté
Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération
Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération
Monsieur Joseph MÉNARD, Pays de Châteaugiron Communauté
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande Communauté
Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint-Méen Montauban
Monsieur Pascal PINAULT, Rennes Métropole
Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté
Madame Jocelyne POULIN, Communauté de Communes de la Région de Nozay
Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant Derval Communauté
Monsieur Thierry RESTIF, Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées
Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré Communauté

Collège Eau Potable :

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat d'Eau du Morbihan
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
Monsieur Philippe LETOURNEL, Syndicat Mixte Ouest 35
Monsieur Guy RIVAL, Syndicat d'Eau du Morbihan
Monsieur Joël SIELLER, Syndicat Mixte Ouest 35

Collège Départements :

Monsieur Alain GUIHARD, Département du Morbihan
Madame Marie-Odile JARLIGANT, Département du Morbihan

Monsieur Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique
Madame Solène MICHENOT, Département d'Ille et Vilaine

Pouvoirs :

Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté, donne pouvoir à Joseph Ménard
Guy LE GAL, CAP Atlantique, donne pouvoir à J-P Branchereau
Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté, donne pouvoir à David Moizan

Assistaient également à la séance :

Monsieur Bernard AUDRAN, suppléant Arc Sud Bretagne
Madame Marie-Odile COLINEAUX, suppléante Questembert Communauté
Monsieur Didier PECOT, Communauté de Communes de Pontchâteau St- Gildas des Bois
Monsieur Bernard AUDRIC, CARENE Saint-Nazaire Agglomération
Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental
Monsieur Michel DELMODER, Président de la CLE du SAGE Vilaine
Madame Karine FLEURY, Rennes Métropole
Madame Sylvie FUSELIER, Redon Agglomération
Madame Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole
Monsieur Xavier GUILLOTON, Syndicat Mixte Ouest 35
Madame Françoise JÉHANNO, Syndicat d'Eau du Morbihan
Monsieur Hubert CATROUX, Agence de l'Eau Loire Bretagne
Monsieur Romain CHAUVIERE, Département du Morbihan
Maître Marion CARIOU, Huissier de Justice
Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
Monsieur Jean Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine
Madame Myriam MARTINS, Assistante de Direction en charge de la Vie Institutionnelle et de la Communication de l'EPTB Vilaine
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante du Directeur adjoint/Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine & du Pôle Milieu Naturel et Animation de bassin de l'EPTB Vilaine

Membres invités :

Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine
Hubert CATROUX, Agence de l'Eau Loire Bretagne

Absents excusés :

Monsieur Guy LEGAL, CAP Atlantique
Monsieur Thierry EVENO, Vannes Agglomération
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Marc HERVÉ, Département d'Ille et Vilaine
Madame Françoise HAMÉON, Département de Loire-Atlantique

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

I. ELECTIONS

La procédure de vote et la conformité par rapport à nos statuts ont été contrôlées par Maître Marion CARIOU, huissier de justice.

Le quorum de la séance est vérifié :

Le collège des EPCI est représenté par 22 délégués présents portant 200 voix.

Le collège de l'eau potable est représenté par 6 délégués présents portant 200 voix.

Le collège des départements est représenté par 5 délégués présents portant 600 voix.

Aucun délégué n'ayant quitté la séance, ce quorum est resté identique pendant toute la session du Comité Syndical.

1- Election de la Présidence

Conformément au CGCT, M. Guy RIVAL, doyen d'âge préside la séance. Madame Solène MICHENOT, benjamine remplit les fonctions de secrétaire.

L'appel à candidature est fait par le Président.

Madame Solène MICHENOT est la seule candidate à se présenter à la Présidence de l'EPTB Vilaine. Il est donc procédé à un vote, dont le résultat est le suivant :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 1000 voix

Madame Solène MICHENOT est élue à l'unanimité Présidente de l'EPTB Vilaine.

2- Election du Bureau

Messieurs Alain GUIHARD du Département du Morbihan et Bernard LEBEAU du Département de Loire-Atlantique se sont présentés à l'élection des membres du Bureau de l'EPTB Vilaine pour le collège des départements. Il est donc procédé à un vote, dont le résultat est le suivant :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 600 voix

Messieurs Alain GUIHARD et Bernard LEBEAU sont élus, à l'unanimité, membres du Bureau pour le collège des départements de l'EPTB Vilaine.

Après interruption de la séance, le collège eau potable a proposé deux candidats Messieurs Bernard DELHAYE, Syndicat d'Eau du Morbihan, et Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique. Il est donc procédé à un vote, dont le résultat est le suivant :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 200 voix

Messieurs Bernard DELHAYE et Jean-Pierre BRANCHEREAU sont élus, à l'unanimité, membres du Bureau pour le collège eau potable de l'EPTB Vilaine.

Messieurs Jean-François MARY, Redon Agglomération, Pascal HERVÉ, Rennes Métropole et Guy LEGAL, CAP Atlantique sont candidats pour le collège EPCI. Il est donc procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Jean-François MARY : 200 voix Pascal HERVÉ : 153 voix Guy LEGAL : 47 voix

Messieurs Jean-François MARY et Pascal HERVÉ sont élus membres du collège des EPCI de l'EPTB Vilaine.

3- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Madame Solène MICHENOT, Présidente de l'EPTB Vilaine, Messieurs Philippe LETOURNEL, Syndicat d'Eau Ouest 35 ; Guy RIVAL, Syndicat d'Eau du Morbihan ; David MOIZAN, Brocéliande Communauté ; Yvon MAHÉ, Redon Agglomération et Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique se sont présentés à l'élection des membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres de l'EPTB Vilaine. Il est donc procédé à un vote, dont le résultat est le suivant :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 1000 voix

Madame Solène MICHENOT, Présidente de l'EPTB Vilaine, Messieurs Philippe LETOURNEL, Syndicat d'Eau Ouest 35, Guy RIVAL, Syndicat d'Eau du Morbihan, David MOIZAN, Brocéliande Communauté, Yvon MAHÉ, Redon Agglomération et Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique sont élus à l'unanimité membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres de l'EPTB Vilaine.

Messieurs Bernard LE GUEN, CAP Atlantique ; Bernard DELHAYE, Syndicat d'Eau du Morbihan ; Jean RONSIN, Montfort Communauté, Jean-François MARY, Redon Agglomération et Alain GUIHARD, Département du Morbihan se sont présentés à l'élection des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres de l'EPTB Vilaine. Il est donc procédé à un vote, dont le résultat est le suivant :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 1000 voix

Messieurs Bernard LE GUEN de CAP Atlantique, Bernard DELHAYE du Syndicat d'Eau du Morbihan, Jean RONSIN de Montfort Communauté, Jean-François MARY de Redon Agglomération et Alain GUIHARD du Département du Morbihan sont élus à l'unanimité membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres de l'EPTB Vilaine.

4- Représentant du Syndicat à la CLE du SAGE Vilaine

Conformément à la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, à l'arrêté Préfectoral du 25 août 1998 et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et son décret d'application, il est procédé à une élection pour désigner le représentant de l'EPTB Vilaine à la Commission Locale de l'Eau (CLE). Madame Solène MICHENOT est la seule à se présenter à cette désignation et dont le résultat du vote est le suivant :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 1000 voix

Madame Solène MICHENOT, Présidente de l'EPTB Vilaine est élue à l'unanimité représentante de l'EPTB Vilaine à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine.

5- Représentant du Syndicat au Comité de Bassin

L'EPTB Vilaine dispose d'un siège au Comité de Bassin Loire Bretagne, il est procédé à une élection pour désigner son représentant au Comité de Bassin. Madame Solène MICHENOT est la seule à se présenter à cette désignation et dont le résultat du vote est le suivant :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 1000 voix

Madame Solène MICHENOT, Présidente de l'EPTB Vilaine représentante de l'EPTB Vilaine au Comité de Bassin.

6- Représentant de l'Agence Française des EPTB et l'Agence Nationale des Etablissements de Bassin

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration de l'IAV du 2 décembre 1998, décidant de son adhésion, il est procédé à une élection pour désigner les 2 représentants titulaires de l'EPTB Vilaine à l'AFEPTB et l'ANEB. Madame Solène MICHENOT et Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération sont les seuls à se présenter à cette désignation et dont le résultat du vote est le suivant :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 1000 voix

Madame Solène MICHENOT, Présidente de l'EPTB Vilaine et M. Jean-François MARY, Redon Agglomération sont élus à l'unanimité représentants titulaires de l'EPTB Vilaine à l'AFEPTB et l'ANEB.

Il est ensuite procédé à une élection pour désigner les 2 représentants suppléants de l'EPTB Vilaine à l'AFEPTB et l'ANEB. Madame Laurence BESSERVE, Rennes Métropole et M. Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique, sont les seuls à se présenter à cette désignation et dont le résultat du vote est le suivant :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 1000 voix

Madame Laurence BESSERVE, Rennes Métropole et M. Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique sont élus à l'unanimité représentants suppléants de l'EPTB Vilaine à l'AFEPTB et l'ANEB.

7- Représentant de Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Conformément aux statuts du Comité National d'Action Sociale, un représentant des délégués doit être désigné pour donner à cet organisme un avis sur les orientations à prendre en matière de prestations, et élire les membres du bureau départemental et du conseil d'administration national. Mme Marie-Odile COLINEAUX de Questembert Communauté est la seule à se présenter à cette désignation et dont le résultat du vote est le suivant :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 1000 voix

Madame Marie-Odile COLINEAUX de Questembert Communauté est élue à l'unanimité représentante de l'EPTB Vilaine au CNAS.

8- Représentant à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

L'article 13 de la loi 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit vient compléter les dispositions de l'article **L. 1413-1 du CGCT** relatives à la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

« Les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants peuvent créer une commission consultative des services publics locaux dans les mêmes conditions.

Cette commission, présidée par le Maire, le Président du Département, le Président du Conseil Régional, le Président de l'organe délibérant, ou leur représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant. En

fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile. La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- 1° Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- 2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L. 2224-5 ;
- 3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.
- 4° Le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- 1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;
- 2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.
- 3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente (1).

Dans les conditions qu'ils fixent, l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant peuvent charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la commission des projets précités¹.

Il résulte de ces dispositions que l'exécutif de l'EPTB Vilaine (Présidente) peut être autorisé par délégation de son assemblée à saisir la CCSPL.

Cette disposition a été adoptée dans le souci d'éviter une procédure « inutilement lourde et source de perte de temps préjudiciable à l'amélioration des services publics locaux ».

Il convient donc que l'Assemblée délibérante délègue à sa Présidente le pouvoir de saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Etant donné que les sujets traités concernent le service public de la production d'eau potable, Madame la Présidente a proposé de déléguer la Présidence de cette commission à un membre du bureau du collège eau potable.

Désignation des membres : 1 Président - 6 Titulaires - 6 Suppléants

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU de CAP Atlantique s'est présenté à l'élection de la Présidence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Il est donc procédé à un vote, dont le résultat est le suivant :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 1000 voix

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU de CAP Atlantique est élu à l'unanimité Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Il est ensuite procédé à une élection pour désigner les 6 représentants titulaires de l'EPTB Vilaine à la CCSPL. Mesdames Françoise HAMÉON, Département de Loire-Atlantique et Marie-Odile JARLIGANT, Département du Morbihan sont désignées par le Collège des départements, ainsi que Messieurs Guy RIVAL, Syndicat d'Eau du Morbihan, Philippe LETOURNEL, Syndicat d'Eau Ouest 35, Pascal PINAULT, Rennes Métropole et André PIQUET, Oust à Brocéliande Communauté se sont présentés à l'élection des représentants titulaires de l'EPTB Vilaine à la CCSPL. Il est donc procédé à un vote, dont le résultat est le suivant :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 1000 voix

¹ Dispositions insérées par la loi du 20 décembre 2007.

Mesdames Françoise HAMÉON, Département de Loire-Atlantique, JARLIGANT, Département du Morbihan, ainsi que Messieurs d'Eau du Morbihan, Philippe LETOURNEL, Syndicat d'Eau Ouest 35, Pascal PINAULT, Rennes Métropole, et André PIQUET, Oust à Brocéliande Communauté sont élus, à l'unanimité, membres titulaires représentants de l'EPTB Vilaine à la CCSPL.

Il est également procédé à une élection pour désigner les 6 représentants suppléants de l'EPTB Vilaine à la CCSPL. Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes Métropole et Messieurs Bernard LEGUEN, CAP Atlantique, Bernard DELHAYE, Syndicat d'Eau du Morbihan, Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté, Alain GUIHARD, Département du Morbihan et Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique se sont présentés à l'élection des représentants suppléants de l'EPTB Vilaine à la CCSPL. Il est donc procédé à un vote, dont le résultat est le suivant :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 1000 voix

Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes Métropole et Messieurs Bernard LEGUEN, CAP Atlantique, Bernard DELHAYE, Syndicat d'Eau du Morbihan, Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté, Alain GUIHARD, Département du Morbihan et Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique sont élus à l'unanimité membres suppléants représentants de l'EPTB Vilaine à la CCSPL.

Pour extrait conforme,

La Présidente de l'EPTB Vilaine

Solène MICHENOT